

Admission

Pour être admis à la Confrérie, il faut manifester un intérêt certain pour les choses de la nature et des escargots et des bonnes tables, être parrainé par un membre de l'**Académie ou Confrérie** et acquitter un droit de chancellerie dont le montant est fixé chaque année lors de l'assemblée générale. La candidature sera examinée par le grand Conseil qui n'aura pas à justifier sa réponse.

Les Messieurs sont admis à l'**Ordre** de la Confrérie avec le titre de **Chevalier**, les Dames et Demoiselles avec celui de **Dame Grisettes** après avoir passé des épreuves

Les nouveaux membres sont reçus au cours d'un des **Chapitres**, au nombre de un ou deux, tenus dans l'année, les **Chevaliers** étant "adoubés" et les **Dames Grisettes** "proclamées". Un diplôme est remis aux uns et aux autres avec une Médaille de Bronze de la confrérie tenue par un ruban jaune pour les **Chevaliers** et les **Dames Grisettes**.

Obligations pour les Chevaliers et Dames Grisettes

Chevaliers et **Dames Grisettes** prêtent le serment de défendre le Petit Gris, ils s'engagent en outre à respecter l'esprit de l'**Académie** résumé dans son titre : Convivialité envers ses pairs, curiosité envers les choses de la Terre et courtoisie envers tous et savoir vivre. Il s'engage ainsi à respecter le règlement intérieur.

Une cotisation annuelle dont le montant est fixé chaque année par chaque **Conseil de Commanderie** est demandée aux membres actifs.

Des personnalités qui ont notoirement œuvré pour la défense des Petits Gris peuvent être admises à l'**Ordre** comme membres honoraires.

Tenue d'apparat

La tenue d'apparat est constituée pour les **Chevaliers** par une cape verte, avec l'escargot dans le dos et le Bêret vert et écussonné du petit Gris ainsi que de la Médaille de la Confrérie. Port d'un pantalon noir et d'une chemise blanche, avec au cou un foulard rouge écussonné du petit Gris.

Pour les **Dames Grisettes**, elle comporte la même cape et porte le chapeau noir cerné d'un cordon bleu et écussonné du petit Gris ainsi que de la Médaille de la Confrérie. Port d'un pantalon noir ou d'une jupe noire et d'un chemisier blanc, avec au cou un foulard rouge écussonné du petit Gris.

La tenue est obligatoire pour les **Grands Dignitaires, Dignitaires** ainsi que pour les **Chevaliers** et **Dames Grisettes** lors de leurs déplacements pour leur fonction de représentant la confrérie.

Manifestations

L'Académie et Confrérie organise des Chapitres en France et à L'étranger. En France, Au moins un **Chapitre Magistral** est organisé chaque année. Des Chapitres peuvent être organisés lors **à la demande d'un tiers des membres**, au cours desquels de nouveaux membres peuvent être reçus par le **Grand Maître** ou son représentant. Le **calendrier** des chapitres est publié au début de chaque Année. Le Futur Griset s'engage à effectuer **au moins trois sorties par an.**